



Material Safety Data Sheet

SCOTTS CANADA LTD.

2000 Argentia Road,
Plaza 5, Suite #101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7

Tel. Office: (905) 814-7425
Fax: (905) 814-7392
Medical & Pet Emergencies: 1-888-779-7919
Accidents/Spills (CANUTEC): 1-613-996-6666

MIRACLE-GRO® WATER SOLUBLE TOMATO PLANT FOOD 18-18-21 WITH MICRONUTRIENTS

1. PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

PRODUCT NAME: Miracle-Gro® Water Soluble Tomato Plant Food 18-18-21 with Micronutrients

PRODUCT CODE: 110042

PRODUCT DESCRIPTION: Fertilizer

WHMIS CLASS: Exempt - Product intended for consumer use only. WHMIS panel not required.

TDG CLASSIFICATION: Not Regulated

PN: S9959

REGISTRANT

Scotts Canada Ltd., 2000 Argentia Road,
Plaza #5, Suite 101, Mississauga,
Ontario L5N 2R7
Phone: : (905) 814-7425
Fax: (905) 814-7392

MANUFACTURER

The Scotts Company
Earthgro - Hyponex - Miracle Gro - Scotts
Scotts Sierra - Swiss Farms
14111 Scottslawn Road
Marysville, OH 43041

Medical & Pet Emergencies: 1-888-779-7919
CANUTEC (Canada): 613-996-6666

24 HR. EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS
CHEMTREC (U.S.): (800) 424-9300
International: 1-703-527-3887
Emergency Phone: 1-937-644-0011

2. COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

This product contains the following non-hazardous ingredients: Urea, Potassium Phosphate, Potassium Nitrate, Iron EDTA and Magnesium Sulfate.

Hazardous Ingredients:

<u>Chemical Name</u>	<u>CAS NO.</u>	<u>Wt. %</u>
Ammonium Sulfate	7783-20-2	5 – 10
Boric Acid	10043-35-3	0.1 – 1

3. HAZARDS IDENTIFICATION

EMERGENCY OVERVIEW

PHYSICAL APPEARANCE: Granular

IMMEDIATE CONCERNS: High dust concentrations may cause mild upper respiratory tract irritation with coughing and nasal discharge. Eye or skin contact may cause mild, transient irritation.

POTENTIAL HEALTH EFFECTS

EYES: May cause slight, temporary irritation.

SKIN: May cause mild irritation.

INGESTION: May cause nausea, vomiting along with mild irritation to the mouth, throat, esophagus and stomach.

INHALATION: High mist concentrations may cause mild respiratory tract irritation with coughing and nasal discharge.

ROUTES OF ENTRY: Ingestion, skin, inhalation, and eyes.

4. FIRST AID MEASURES

EYES: If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing. Call a poison control center or doctor for treatment advice.

SKIN: If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control center or doctor for treatment advice.

INGESTION: If swallowed, call a poison control center or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to by a poison control center or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

INHALATION: Move person to fresh air. Call a poison control center or doctor for further treatment advice. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably mouth-to-mouth. Call a poison control center or doctor for further treatment advice.

5. FIRE FIGHTING MEASURES

FLASHPOINT AND METHOD: Non-Combustible

EXTINGUISHING MEDIA: Water spray, carbon dioxide, fine earth, dry chemical, or sand. Use extinguishing media appropriate for the surrounding fire.

EXPLOSION HAZARDS: Keep away from heat, sparks, or flames. Flood with water to cool containers.

FIRE FIGHTING PROCEDURES: Wear self-contained breathing apparatus.

HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS: Carbon monoxide, carbon dioxide, nitrogen oxides (NO², NO_x), potassium and potassium containing compounds, chlorine and chlorine containing compounds (e.g. HCl gas, phosgene), ammonia, cyanuric acid, cyanic acid, and phosphorus and phosphorus containing compounds (e.g. phosphine).

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

GENERAL PROCEDURES: Extinguish all ignition sources. Shovel, sweep or scoop material into a suitable container and cover. Flush area with water. Do not attempt to clean-up spills without appropriate protective equipment. Prevent large quantities from contacting vegetation or waterways. Keep animals away from large spills.

7. HANDLING AND STORAGE

GENERAL PROCEDURES: Rinse all equipment after use. Collect all rinse water and apply to appropriate lawn/garden areas.

HANDLING:

See label. Wash hands with soap and water after handling product. Avoid container breakage. Avoid contact with skin, eyes, or clothing. Keep out of lakes, streams, or ponds. KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

STORAGE:

Store in cool, dry area in closed container or package. Keep containers closed at all times. Do not reuse containers. Store away from incompatible materials. Use with proper personal protective equipment. KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

8. EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

ENGINEERING CONTROLS: If industrial hygiene surveys show that exposures exceed TLV's or other exposure limits, use a combination of local exhaust and general dilution/ventilation to control exposures.

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

EYES AND FACE: Safety glasses with side shields are recommended.

SKIN: Protective gloves recommended. Contact glove manufacturer for more information.

RESPIRATORY: If concentrations are below established limits, no respiratory protection is necessary. If concentrations exceed the limits, NIOSH approved respiratory protection may be necessary. Seek professional advice prior to respirator selection or use. Follow OSHA respiratory regulations (29 CFR 1910.134). Use a positive pressure air supplied respirator if there is a potential for an uncontrolled release, exposure levels are not known, or any other circumstances where air purifying respirators may not provide adequate protection.

OTHER USE PRECAUTIONS: Eyewash and deluge shower recommended.

Chemical Name	ACGIH TLV mg/m³	Ontario TWA EV mg/m³	U.S. OSHA PEL mg/m³
Ammonium Sulfate	Not established	Not established	Not established
Boric Acid	Not established	Not established	Not established
Nuisance Dust*	10 (inhalable)	10 (inhalable)	15 (inhalable)
	3 (respirable)	3 (respirable)	5 (respirable)

COMMENTS:

* This value is for particulate matter containing no asbestos and less than 1% crystalline silica.

Material exposure limits are for airborne 8-hour time-weighted averages and apply only to occupational exposures.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

PHYSICAL STATE: Granular

ODOR: Slight ammonia odor.

APPEARANCE: Fine granules.

COLOR: Light pink.

MELTING POINT: 271°F - 631°F (133°C - 333°C)

SOLUBILITY IN WATER: 28 gms./100mls. water

SPECIFIC GRAVITY: 0.80

10. STABILITY AND REACTIVITY

STABLE: YES

HAZARDOUS POLYMERIZATION: NO

CONDITIONS TO AVOID: Excessive heat, contact with strong alkalis, fuels, other combustible materials, strong oxidizing agents (permanganate, dichromate, chlorine, etc.), strong acids (e.g. sulfuric acid), strong bases (e.g. sodium hydroxide) reducing agents, methanamine, and many chlorine compounds (e.g. sodium hypochlorite, sodium chlorate, pool chemicals, household bleach and other cleaning products). Active metals such as aluminum and magnesium.

STABILITY: Stable

POLYMERIZATION: Will not occur

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

CARCINOGENICITY:

IARC: No

NTP: No

OSHA: No

GENERAL COMMENTS: This product contains urea (CAS#57-13-6) and is affirmed as generally recognized as safe (GRAS) in accordance with U.S. FDA, 21 CFR, 184. Exposure can occur by eye or skin contact, ingestion, or inhalation of dusts or mists. Eye contact with an unspecified amount of urea powder has caused reversible corneal opacity along with irritation as a foreign body in the eye with tearing, and blinking. Skin contact with powdered urea is not expected to cause irritation. Dermal absorption is expected to be minimal (6-11%). Ingestion is expected to cause nausea, vomiting, and possible excitement and convulsions. These high exposure levels are not considered relevant to occupational or normal use exposure situations. The rat-oral LD50 for urea is 8471 mg/kg. All materials contained in this product are considered to have low toxicity by the expected routes of exposure.

COMMENTS: There are limited data regarding this product. Exposure to this product can occur by eye and skin contact, ingestion, or inhalation of dusts. Eye contact may cause slight, temporary irritation. Skin contact may cause mild irritation. Ingestion may cause nausea, vomiting along with mild irritation to the mouth, throat, esophagus and stomach. High dust concentrations may cause mild respiratory tract irritation with coughing and nasal discharge.

12. ECOLOGICAL INFORMATION

ECOTOXICOLOGICAL INFORMATION: Prevent large quantities from contacting vegetation or waterways. Keep animals away from large spills. This material is highly beneficial to plant life. There are no known adverse effects on aquatic life.

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

DISPOSAL METHOD: Waste disposal must be in accordance with Federal, state, and local regulations. Be aware that the waste owner has responsibility for final disposal. Regulations may also apply to empty containers, liners or rinsate. Laws may change or be reinterpreted; state and local regulations may be different from Federal regulations. This information applies to materials as manufactured; contamination or processing may change waste characteristics and requirements.

14. TRANSPORT INFORMATION

DOT (DEPARTMENT OF TRANSPORTATION)

UNITED STATES:

PROPER SHIPPING NAME: This product is not DOT regulated

CANADA: Not Regulated

15. REGULATORY INFORMATION

UNITED STATES

SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)

311/312 HAZARD CATEGORIES:

FIRE: NO PRESSURE GENERATING: NO REACTIVITY: NO ACUTE: YES CHRONIC: NO

PROPOSITION 65 STATEMENT: None of the indicated components of this product are listed on the State of California's Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65) list of chemicals known to cause reproductive toxicity or cancer.

16. OTHER INFORMATION

REVISION SUMMARY: Revised Sections 2, 8, and 16

NFPA CODES

HEALTH: 1 FIRE: 0 REACTIVITY: 0

HMIS CODES

HEALTH: 1 FIRE: 0 REACTIVITY: 0

MANUFACTURER DISCLAIMER: The information contained herein is, to the best of the Manufacturer's (see Section 1) knowledge and belief, accurate and reliable as of the date of preparation of this document. However, no warranty or guarantee, express or implied, is made as to the accuracy or reliability, and the Manufacturer shall not be liable for any loss or damage arising out of the use thereof. No authorization is given or implied to use any patented invention without a license. In addition, the Manufacturer shall not be liable for any damage or injury resulting from abnormal use, from any failure to adhere to recommended practices or from any hazards inherent in the nature of the product.

Initial Date: 2002/11/20

Revised Date: 2005/03/16



Fiche technique santé sécurité

SCOTTS CANADA LTÉE

2000 Argentia Road,
Plaza 5, Suite #101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7

Tél.-bureau : (905) 814-7425
Télécopieur : (905) 814-7392
Urgences médicales et animales : 1-888-779-7919
Accidents/déversements (CANUTEC) : 1-613-996-6666

ENGRAIS HYDROSOLUBLE 18-18-21 AVEC OLIGO-ÉLÉMENTS POUR TOMATES MIRACLE-GRO®

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : Engrais hydrosoluble 18-18-21 avec oligo-éléments pour tomates Miracle-Gro®

CODE DE PRODUIT : 110042

DESCRIPTION DU PRODUIT : Engrais

CATÉGORIE SIMDUT : Exempt - Produit destiné aux consommateurs seulement. Tableau SIMDUT non requis.

CLASSIFICATION TMD : Non réglementé

NP : S9959

DÉTENTEUR D'HOMOLOGATION

Scotts Canada Ltée, 2000 Argentia Road,
Plaza #5, Suite 101, Mississauga,
Ontario L5N 2R7
Tél. : (905) 814-7425
Télec. : (905) 814-7392

FABRICANT

The Scotts Company
Earthgro - Hyponex - Miracle Gro - Scotts
Scotts Sierra - Swiss Farms
14111 Scottslawn Road
Marysville, OH 43041

Urgences médicales et animales : 1-888-779-7919
CANUTEC (Canada) : 613-996-6666

NUMÉROS D'URGENCE 24 H

CHEMTREC (É.-U.) : (800) 424-9300

International : 1-703-527-3887

Tél. en cas d'urgence : 1-937-644-0011

2. COMPOSITION / DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit contient les ingrédients non-dangereux suivants: Urée, Phosphate de potassium, Nitrate de potassium, EDTA ferreux et Sulfate de magnésium.

Ingrédients Dangereux:

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% du Poids</u>
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	5 – 10
Acide Borique	10043-35-3	0.1 – 1

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

APERÇU DES DONNÉES D'URGENCE

ASPECT PHYSIQUE : Granulé

PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES : Les concentrations élevées de poussière peuvent causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures accompagnée de toux et d'écoulement nasal. Le contact avec les yeux ou la peau peut causer une légère irritation passagère.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

YEUX : Peut causer une légère irritation temporaire.

PEAU : Peut causer une légère irritation.

INGESTION : Peut causer la nausée, le vomissement ainsi qu'une légère irritation de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.

INHALATION : Les concentrations élevées de poussière peuvent causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures accompagnée de toux et d'écoulement nasal.

VOIES DE PÉNÉTRATION : Ingestion, peau, inhalation et yeux.

4. PREMIERS SOINS

YEUX : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau de 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, s'il y a lieu, après les cinq premières minutes et poursuivre le rinçage. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

PEAU : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau de 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

INGESTION : Communiquer immédiatement avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Faire boire doucement un verre d'eau à la personne incommodée si elle est en mesure d'avaler. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'indications contraires d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

INHALATION : Sortir la personne incommodée à l'air frais. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Si la personne ne respire plus, composer le 911 ou appeler une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

5. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

POINT D'ÉCLAIR ET MÉTHODE : Non combustible

MOYENS D'EXTINCTION : Brouillard d'eau, gaz carbonique, terre fine, poudre chimique ou sable. Utiliser les moyens d'extinction appropriés pour une attaque concentrique de l'incendie.

RISQUES D'EXPLOSION : Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes. Arroser d'eau pour refroidir les contenants.

MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Porter un appareil respiratoire autonome.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Monoxyde de carbone, gaz carbonique, oxydes d'azote (NO₂, NO_x), potassium et potassium contenant des composés, chlore et composés contenant du chlore (p. ex., gaz chlorhydrique, phosgène), ammoniacque, acide cyanurique, acide cyanique, phosphore et phosphore contenant des composés (p. ex., phosphine).

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MARCHE À SUIVRE GÉNÉRALE : Éteindre toutes les sources d'ignition. À l'aide d'une pelle ou d'un balai, mettre le produit dans un contenant approprié et couvrir. Rincer la zone contaminée avec de l'eau. Ne pas essayer de nettoyer les déversements sans équipement protecteur approprié. Prévenir le contact de grandes quantités de produit avec la végétation ou les cours d'eau. Tenir les animaux à l'écart des grands déversements.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MARCHE À SUIVRE GÉNÉRALE : Rincer tout l'équipement après l'emploi. Recueillir les eaux de rinçage et appliquer sur les surfaces de gazon ou de jardin appropriées.

MANUTENTION : Se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir utilisé le produit. Suivre les directives d'utilisation précises fournies avec le produit.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec, dans un contenant ou un emballage fermé. Garder les contenants fermés en permanence. Ne pas réutiliser les contenants. Entreposer à l'écart des produits incompatibles. Porter un équipement protecteur personnel approprié pour utiliser le produit. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

8. MÉTHODES DE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE : Si un sondage sur l'hygiène industrielle révèle que les taux d'expositions dépassent les TLV ou les autres seuils d'exposition, utiliser divers systèmes localisés d'évacuation et systèmes généraux de dilution/ventilation pour contrôler l'exposition.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

YEUX ET VISAGE : Les lunettes de protection avec écrans latéraux sont recommandées.

PEAU : Les gants protecteurs sont recommandés. Communiquer avec le fabricant de gants pour plus de renseignements.

VOIES RESPIRATOIRES : Si les concentrations sont inférieures aux limites établies à la Section 2, aucune protection des voies respiratoires n'est requise. Si les concentrations dépassent les limites établies, un appareil respiratoire autorisé par le NIOSH peut s'avérer nécessaire.

Demander les conseils d'un professionnel avant de choisir ou d'utiliser un respirateur. Suivre les réglementations de l'OSHA en matière de voies respiratoires (29 CFR 1910.134). Utiliser un appareil respiratoire à pression d'air s'il y a un risque de fuite non contrôlée, que les taux d'exposition ne sont pas connus ou pour toute situation où des appareils respiratoires de purification d'air n'assurent pas une protection appropriée.

AUTRES PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'EMPLOI : Une douche oculaire et une douche déluge sont recommandées.

Ingrédient	ACGIH TLV mg/m ³	Ontario TWA-EV mg/m ³	U.S. OSHA PEL mg/m ³
Sulfate d'ammonium	Non établi	Non établi	Non établi
Acide Borique	Non établi	Non établi	Non établi
Poussière nuisible*	10 (inhalable) 3 (respirable)	10 (inhalable) 3 (respirable)	15 (inhalable) 5 (respirable)

COMMENTAIRES:

* La valeur pour les poussières qui contient < 1% de silice cristalline et aucune trace d'amiante.

Les limites d'exposition au produit sont fonction de moyennes pondérées en fonction du temps de 8 heures (dans l'air) et ne s'appliquent qu'en milieu de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Granulé

ODEUR : Légère odeur d'ammoniac

ASPECT : Granules fins

COULEUR : Rose pâle

POINT DE FUSION : 133°C - 333°C (271°F - 631°F)

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : 28 g/100 ml d'eau

DENSITÉ : 0,80

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE : OUI

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : NON

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur excessive, contact avec des alcalis puissants, combustibles, autres matières combustibles, agents oxydants puissants (permanganate, dichromate, chlore, etc.), acides puissants (p. ex., acide sulfurique), bases puissantes (p. ex., hydroxyde de sodium) agents réducteurs, méthanamine et plusieurs composés chlorés (p. ex., hypochlorite de sodium, chlorate de sodium, produits chimiques pour la piscine, produit javellisant et autres produits nettoyants). Métaux actifs comme l'aluminium et le magnésium.

STABILITÉ : Stable

POLYMÉRISATION : Ne se produit pas

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CARCINOGENICITÉ :

IARC : Non

NTP : Non

OSHA : Non

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX : Ce produit contient de l'urée (n° CAS 57-13-6) est généralement reconnu inoffensif conformément à la FDA américaine, 21 CFR, 184. L'exposition à ce produit peut survenir par le contact oculaire ou cutané, par ingestion ou par inhalation de poussière ou de brouillard de pulvérisation. Le contact oculaire avec une quantité non spécifiée de poudre d'urée a causé une opacité réversible de la cornée de même qu'une irritation comme corps étranger dans les yeux, accompagnée de larmoiement et de clignement. Le contact cutané avec la poudre d'urée ne devrait pas causer d'irritation. L'absorption cutanée devrait être minimale (6-11%). L'ingestion devrait causer la nausée, le vomissement ainsi qu'une excitation et des convulsions potentielles. Ces niveaux d'exposition élevés ne sont pas considérés comme pertinents à une exposition se produisant dans le cadre d'une utilisation professionnelle ou normale. Pour l'urée, la DL50 par voie orale chez le rat est de 8 471 mg/kg. Toutes les matières contenues dans ce produit sont considérées comme ayant une faible toxicité par les voies d'exposition prévues.

COMMENTAIRES : Les données sur ce produit sont limitées. L'exposition à ce produit peut survenir par le contact oculaire ou cutané, par ingestion ou par inhalation de poussière. Le contact oculaire peut causer une légère irritation temporaire. Le contact cutané peut causer une légère irritation. L'ingestion peut causer la nausée, le vomissement ainsi qu'une légère irritation de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. Les concentrations élevées de poussière peuvent causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures accompagnée de toux et d'écoulement nasal.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS ÉCOTOXICOLOGIQUES : Faire en sorte que les grandes quantités de produit n'entrent pas en contact avec la végétation ou les cours d'eau. Tenir les animaux à l'écart des grands déversements. Ce produit est très utile pour la vie des plantes. On ne lui connaît aucun effet nocif sur la vie aquatique.

13. ASPECTS À ENVISAGER EN CAS D'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : L'élimination des déchets doit se faire conformément aux réglementations fédérales, provinciales et municipales. Il faut prendre conscience que c'est le propriétaire des déchets qui est responsable de leur élimination finale. Les réglementations peuvent également s'appliquer aux contenants vides, à l'intérieur des cuves ou à la solution de rinçage. Les lois peuvent changer ou être interprétées différemment; les réglementations provinciales et municipales peuvent être différentes des réglementations fédérales. Ces données s'appliquent aux produits tels qu'ils sont fabriqués; la contamination ou le traitement peuvent changer les caractéristiques des déchets et donc les exigences.

14. DONNÉES SUR LE TRANSPORT

ÉTATS-UNIS

DOT (MINISTÈRE DU TRANSPORT)

APPELLATION APPROPRIÉE AUX FINS D'EXPÉDITION : Ce produit n'est pas réglementé par le ministère du Transport

CANADA: Non réglementé

15. DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

ÉTATS-UNIS

SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)

CATÉGORIES DE RISQUE 311/312 :

**INCENDIE : NON LIBÉRATION DE PRESSION : NON RÉACTIVITÉ : NON AIGU : OUI
CHRONIQUE : NON**

ÉNONCÉ DE LA PROPOSITION 65 : Aucun des ingrédients indiqués de ce produit n'est répertorié dans la liste de produits chimiques connus pour causer la toxicité ou le cancer de l'appareil reproducteur de la Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65) de l'État de Californie.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

RÉSUMÉ DE RÉVISION : Sections révisées 2, 8, et 16

CODES NFPA

SANTÉ : 1 INCENDIE : 0 RÉACTIVITÉ : 0

CODES HMIS

SANTÉ : 1 INCENDIE : 0 RÉACTIVITÉ : 0

DÉCLARATION DU FABRICANT : Les données contenues dans le présent document sont, à la connaissance du fabricant (voir la section 1), exactes et fiables à la date de l'établissement du présent document. Toutefois, aucune garantie, exprès ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude ou à leur fiabilité, et le fabricant rejette toute responsabilité relativement aux pertes ou aux dommages découlant de l'utilisation de ce produit. Aucune autorisation n'est accordée ni sous-entendue relativement à l'utilisation sans licence d'une invention brevetée. De plus, le fabricant rejette toute responsabilité quant aux dommages ou blessures découlant de l'utilisation inappropriée du produit, de la non-conformité aux pratiques recommandées ou des risques propres à la nature du produit.

Date Initiale : 2002.11.20

Date Révisée : 2005.03.16